CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2024/02

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset
Crédit d'étude complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après « COFIN ») s'est réunie le mercredi 7 février 2024 à la Salle des Réceptions de Mon Repos et en visioconférence le vendredi 9 février 2024. Sa composition était la suivante :

Président :	Jean-Claude Merminod [UDC]
Rapporteur :	Eric Darbellay [PLR+ID]
Membres présents :	Nader Donzel [FORUM] Pierre Dufay de Lavallaz et Yasmina Sandoz [Les Vert e s] Rémy Enga Luye et Daniel Gonzalez [PSIG]
Membres excusés :	Pavle Velkov et Patrick Fracheboud [FORUM] Basile Bischoff [PLR + ID]

La COFIN remercie les présences, lors de la réunion du 7 février 2024, de M. Christian Maeder (Syndic) et M. Germain Schaffner (Municipal du Service des travaux publics et de l'environnement).

Le crédit d'étude (ci-après «CE») soumis au Conseil se monte à Fr. 45'000 HT ou un total de Fr. 51'000 TTC y compris frais et TVA. Il s'agit d'un CE complémentaire aux CE déjà acceptés par le Conseil de Fr. 88'000 HT (préavis 2014/3 *Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset » Demande de crédit d'étude*) et Fr. 427'000 (préavis 2022/12 *Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude*). Le montant total des CE pour la requalification de la plaine du Croset se monte donc à Fr. 560'000 HT.

Le CE complémentaire concerne les coûts nécessaires à l'étude du déplacement des services/réseaux (collecteurs des eaux claires et eaux usées, de l'eau potable, du gaz, de l'électricité SIL et SIE, de Swisscom et CAD de la plaine du Croset) afin de réaliser des plantations d'arbres de part et d'autre de la chaussée comme envisagé dans le CE du préavis 2022/12.

Selon les premières estimations, le déplacement des services exposés ci-avant coûterait environ Fr. 900'000. Ce surcoût s'ajoute au coût initial estimé du projet de requalification de Fr. 6'900'000 avant subventions[1]. Il s'agirait donc d'une augmentation du budget total pour cette requalification d'environ 13%.

---

[1] Budget 2024 – Plan des investissement 2023-2028 – page 136

No Nature	No Projet	Investissements	Crédit voté kfr.	Soldes au 01.01.2023 Montant brut kfr.	Déduc-tions kfr.	Montant net kfr.	2023 kfr.	2024 kfr.	2025 kfr.	2026 kfr.	2027 kfr.	2028 kfr.	inventaire kfr.
5010	123	Plaine du Croset - requalification CE *	515	427	-	427	200	200	27				
5010	123	Plaine du Croset - requalification		6'900	-400	6'500			2'500	2'500	1'500		

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2024/02

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset
Crédit d'étude complémentaire

Comme indiqué dans le préavis, le concept de plantation est un «concept d'aménagement paysager ambitieux». La COFIN s'est rapprochée de la Commission ad hoc afin de comprendre si ce concept était bien le plus pertinent considérant l'augmentation de 13% susmentionnée. Selon les renseignements obtenus, il semble en effet que la plantation d'arbres soit la meilleure solution. Cela noté, la COFIN émet le vœu que cette stratégie d'arborisation soit explicitée et détaillée lors du crédit de construction. La COFIN émet aussi le vœu que la Municipalité profite du CE *Stratégie d'arborisation et de végétalisation, CE* inscrit au budget 2024[2,] pour donner de plus amples informations sur l'arborisation envisagée dans la plaine du Croset et la comparer avec d'autres stratégies possibles.

Au niveau financier, il est précisé que ce CE sera intégré au montant total du futur crédit d'investissement et amorti sur 40 ans si le crédit de construction devait être accepté. Comparé au préavis 2022/12, la durée d'amortissement est passée de 20 ans à 40 ans suite à l'introduction dès le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités de nouvelles durées d'amortissement. En cas de refus du crédit de construction, le CE et autres CE déjà acceptés seraient amortis en une seule fois.

CONCLUSION

Après délibération, c'est avec 5 oui et 2 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/02 tel que présenté.

Ecublens, le 12 février 2024

Le Président	Le Rapporteur
Jean-Claude Merminod	Eric Darbellay

---

[2] Budget 2024 – Plan des investissement 2023-2028 – page 134

No Nature	No Projet	Investissements	Crédit voté kfr.	Soldes au 01.01.2023 Montant brut kfr.	Déduc-tions kfr.	Montant net kfr.	2023 kfr.	2024 kfr.	2025 kfr.	2026 kfr.	2027 kfr.	2028 kfr.	inventaire kfr.
5890	091	Stratégie d'arborisation et de végétalisation CE		120		120	50	70					
5890	091	Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026		800		800		300	300	200			